

# Télévision : la vérité selon la TSR

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Génération : aînés**

Band (Jahr): **26 (1996)**

Heft 1

PDF erstellt am: **02.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La vérité selon la TSR

Après «Justice en marche», voici «Vérité, Vérités», la nouvelle émission judiciaire mensuelle de la TSR, animée par Dominique Warluzel (qui en est aussi le producteur et le concepteur avec Raymond Vouillamoz), Bernard Pichon et Tania Chytil.

«Vérité, Vérités» se propose d'aborder, au-delà du procès, un certain nombre de causes jugées. Il s'agit de confronter la vérité subjective du principal protagoniste d'une affaire, auteur ou victime, à la vérité judiciaire exprimée par l'arrêt rendu.

«Autrement dit, précise M<sup>e</sup> Warluzel, on choisit des dossiers qui ont fait naître un ressentiment certain à l'égard de la justice, et l'acteur du procès vient évoquer ce qu'il a vécu comme un «accident de justice».

Le schéma de l'émission me semble judicieux: on commence par situer, en images et en mots, le cadre de l'affaire. Tania Chytil, journaliste, en fait une brève synthèse sur les lieux mêmes de l'événement. Il ne s'agit nullement de le recréer (au sens reality show du mot), mais de rappeler les faits. Dominique Warluzel présente ensuite le point de vue juridique, éclaircit les termes du prononcé judiciaire et expose les critères du raisonnement adopté par les juges ou les jurés.

Et c'est là qu'intervient Bernard Pichon dont la tâche est de recueillir cette vérité subjective, de faire entendre cette voix du cœur qui n'a guère droit de cité dans les prétoires où l'on veut éviter tout débordement émotionnel. Cela génère bien des amertumes: «Le tribunal ne m'a pas vraiment écouté!» Bernard Pichon s'efforce alors, avec beaucoup de doigté, d'humaniser un discours qui semblerait bien factuel si l'on ne donnait aux émotions la possibilité de s'exprimer.

«La justice décide en fonction de tels ou tels paramètres, et les gens ont souvent le sentiment de ne pas avoir été entendus sur le plan du cœur. Par exemple, dans la première

affaire que nous avons traitée, la veuve de la victime se bat pour que la justice reconnaisse que son mari a été assassiné. On n'a pourtant retenu que le «brigandage aggravé». La peine n'eût peut-être pas été plus lourde en cas d'assassinat, mais cette personne tenait à ce que le tribunal cite ce mot. Ma tâche consiste donc à permettre aux gens qui s'estiment lésés d'exprimer cette frustration.»

## La télé-tribune

«Il ne s'agit pas d'exploiter la situation, mais de faire en sorte que la personne qui a participé à l'émission ait le sentiment d'en repartir avec un «plus», et non celui qu'on lui a volé une partie de son histoire ou de son chagrin... Il faut aussi que la télévision remplisse sa mission de tribune. Puisqu'il n'y a plus guère d'endroits où l'on peut se faire entendre, eh! bien que la télé offre cette possibilité à des gens qui n'ont plus que ce recours-là de se défouler un peu et d'exorciser – pour reprendre votre mot – ce qu'ils n'ont pas pu dire.»

C'est donc tout le contraire du «reality show» qui parle, lui aussi, de chagrin et de misère, mais sans aller plus loin. C'est une exploitation à sens unique du dramatique et du spectaculaire. «Dans «Vérité, Vérités», on exploite aussi, mais c'est donnant-donnant: la personne nous confie une part de son vécu, et nous lui donnons une tribune pour s'exprimer, ainsi que les éléments de réflexion que nous pourrions éventuellement recueillir. Ainsi, tout le monde y trouve son compte.»

Cette confrontation des deux vérités constitue le cœur de l'émission. Mais elle nous laisse – humaine-



Dominique Warluzel et Bernard Pichon

Photo TSR

ment parlant – sur notre faim. On ne s'attendait certes pas à ce qu'on refasse le procès, mais on avait espéré – avec un zeste de naïveté – que «Vérité, Vérités» dresserait le portrait d'une justice plus proche des gens et de leur sens de l'équité. Je ne songe pas ici au célèbre «œil pour œil, dent pour dent», mais au fait que l'on montre plus d'égard envers les victimes.

Cela, Bernard Pichon l'a parfaitement compris. Il privilégie l'écoute, il respecte ses invités en les interrogeant avec tact. La dernière minute de l'émission appartient au témoin qui redit sa conviction profonde. Un exercice pas facile...

«Vérité, Vérités» va sans doute s'améliorer au fil des mois – on le lui souhaite. Précisons qu'elle est ouverte à tous. Ceux de nos lecteurs qui souhaiteraient se libérer des séquelles d'un «accident de justice» peuvent écrire à «Vérité, Vérités», TSR, case postale 234, 1211 Genève 8. Chaque cas soumis sera examiné en toute confidentialité, puis éventuellement choisi pour être traité dans l'émission – avec, bien entendu, l'assentiment de l'intéressé.

*Charles Bourgeois*